

Techniques d'injections et prélèvements sanguins pour les pharmaciens et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd

Module 2 : Skills training

Le module 1 « théorie des techniques d'injection et de pris de sang » est un cours e-learning.

→ Vous pouvez choisir dans quel ordre vous souhaitez suivre le module 1 et 2.

Descriptif

Le module 2 fait partie du programme FPH « certificats de formation complémentaire sur la vaccination et prélèvements sanguins » de la pharmaSuisse.

Connaissances de base et exercices pratiques :

- Injections sous-cutanées et intramusculaires (au bras)
- Prises de sang veineuses et capillaires
- Connaissance du matériel, consignes d'hygiène et sécurité
- Communication et contact avec le/la client-e.
- Description des principes généraux en matière de mesures d'urgence lors de chocs anaphylactiques et application pratique de ces mesures.
- Exemples d'utilisation pratique de médicaments en injection sous-cutanée

Public cible

Pharmaciennes et pharmaciens titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger de pharmaciens selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd.

Conditions d'admissions

- Diplôme fédéral de pharmaciens ou diplôme étranger de pharmaciens selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd.
- Attestation du Module 1 : « théorie des techniques d'injection et de prises de sang »
- Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant-e-s s'exercent mutuellement sur eux/elles-mêmes les techniques.
- Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP)

Buts

Les participants sont à même de réaliser des injections et des prises de sang à la pharmacie.

Contenus

Skills training (théorie et exercices pratiques) :

- Injections sous-cutanées et intramusculaires (au bras)
- Prises de sang veineuses et capillaires
- Connaissance du matériel, consignes d'hygiène et sécurité, communication et contact avec le/la client-e.
- Description des principes généraux en matière de mesures d'urgence lors de chocs anaphylactiques et application pratique de ces mesures.
- Exemples d'utilisation pratique de médicaments en injection sous-cutanée (HBPM)

Méthodes

Préparation individuelle (auto-formation) : étude des supports de cours, test préalable et apporter avec soi le livre reçu + test effectué.

- Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (2 responsables de cours par groupe de 12 participant-e-s)

- Examen final sous forme de simulation :
 - chaque participant-e doit effectuer 2 exercices pratiques :
 - une injection intramusculaire au bras
 - une prise de sang veineuse.
 - Questions de transfert sur les différences et similitudes entre les différentes injections et l'anaphylaxie.

Clôture

Attestation : Cours de présence « Techniques d'injection et prélèvements sanguins pour les pharmaciens-n-es
Ce cours est validé avec 100 points FPH.

Indication : l'attestation fait partie du certificat de formation complémentaire sur la vaccination et les prélèvements sanguins de la pharmaSuisse.

Durée/volume

- Préparation : autoformation (supports de cours) : 4h
- Journées de cours : 2 jours (09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h); 16 leçons (y compris le test)

Lieu

Haute école de Santé Fribourg HEdS-FR, Rte des Arsenaux, 1700 Fribourg

Responsables de la formation

Ruth Meer Lueth, doyenne formation continue et prestations de services, HEdS-FR

Skills Trainer : professeur-e-s expérimenté-e-s de la HEdS-FR

Chocs anaphylactiques et communication : Dr. Erik Paus, pharmacien

Coûts : CHF 970.- (inclus ravitaillement)

Conditions d'annulation et de désistement

La formation débute uniquement si le nombre de participant-e-s est suffisant. Le paiement des sessions se fait dès réception de la facture d'écolage, avant le début de la formation.

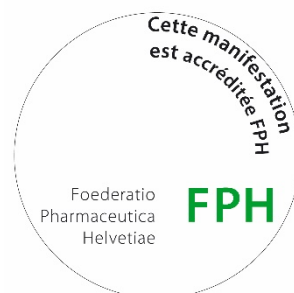
En cas de désistement entre l'inscription et 2 semaines avant le début du cours, 50 % d'écolage est dû à la HEdS-FR. En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le cours, la totalité de l'écolage (frais de formation) reste due à la HEdS-FR.

Tout désistement doit être annoncé par écrit auprès du secrétariat « Prestations de service » de la HEdS-FR. La date de réception du courrier est considérée comme date officielle de désistement.

Vous avez, bien entendu, la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne.

Dates

1-1023734-10-2019-P100.00	04.02. et 05.02.2019	à	Fribourg
1-1023734-11-2019-P100.00	25.04. et 26.04.2019	à	Fribourg
1-1023734-12-2019-P100.00	22.08. et 23.08.2019	à	Fribourg
1-1023734-13-2019-P100.00	26.08. et 27.08.2019	à	Fribourg
1-1023734-14-2019-P100.00	05.09. et 06.09.2019	à	Fribourg
1-1023734-15-2019-P100.00	24.10. et 25.10.2019	à	Fribourg
1-1023734-16-2019-P100.00	21.11. et 22.11.2019	à	Fribourg
1-1023734-19-2019-P100.00	28.11. et 29.11.2019	à	Fribourg
1-1023734-17-2019-P100.000	4.12. et 05.12.2019	à	Fribourg
1-1023734-18-2019-P100.00	12.12. et 13.12.2019	à	Fribourg



Délai d'inscription : 4 semaines avant le cours

3 décembre 2018